

## Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir, sous la présidence de Mme CLEMENT Yvette , maire de la commune

Une présentation du projet de four à pain a été faite par Mr David SOULAM, ce four sera réalisé par des bénévoles sur le terrain du théâtre de verdure, une assurance sera souscrite .

La maire à présenté le contrat de territoire , elle invite l'assemblée à prendre connaissance du dossier qui présente notamment les éléments de cadrage ( territoire, enveloppe, priorités... ) le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat, le détail des contreparties attendues par le territoire – le conseil décide d'approuver l'opération inscrite au contrat, les élus ont pris connaissance de la dotation accordée à la commune , d'un montant de 39375 € pour le projet habitat au bourg,, de valider l'ensemble du contrat départemental de territoire 2016-2020 présenté par le maire, d'autoriser sur ces bases, le maire à signer ledit contrat avec le conseil départemental.

La maire présente le rapport d'activités 2015 de la CCKB , le conseil municipal prend acte du contenu de ce rapport, qui est consultable en mairie.

Mme la maire informe le conseil que le comité présélection de la fondation du patrimoine « habitat » a décidé de retenir le dossier de la commune- les demandes de subventions sont examinées en deux étapes

- L'étape de présélection valide que la demande correspond, dans les grandes lignes aux types de projets que la fondation souhaite accompagner
- L'étape d'instruction donne lieu à une rencontre avec l'un des instructeurs et permet d'appréhender concrètement le projet et sa pertinence par rapport à la problématique et au contexte locaux. Cette étape correspond à une volonté de proximité et donne lieu à un rapport, qui sera présenté devant le jury collectif, et soumis à validation au travers d'un vote ; l'instruction de la demande a été confiée à Mr Jean Marie GRIMAUULT, que la municipalité a rencontré jeudi 27 novembre en mairie.
- A dater du 1er décembre 2016, la mairie se verra retirer la charge d'émission, ou de renouvellement des cartes nationales d'identité. Celles-ci pourront être délivrées à la mairie de ST NICOLAS DU PELEM ou ROSTRENEN.